

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 14 septembre 2021 à 19h00 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Gina Lemire, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
Mme Claudette Caron, conseillère

ABSENCES MOTIVÉES :

Mme Christina Béland, conseillère
M. Thierry Archambault Laliberté, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION

- 3.1 Contrat d'achat du terrain de stationnement de l'ancien salon funéraire
- 3.2 Emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'ouest de la Mauricie pour les travaux de réfection du Rang Saint-Joseph
- 3.3 Emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'ouest de la Mauricie pour les travaux de resurfaçage du chemin des Loisirs et de la réfection de ponceaux sur la route des Lacs
- 3.4 Autorisation au directeur du Service de sécurité incendie à s'inscrire au Congrès de l'Association des directeurs de service de sécurité incendie qui se tiendra à Trois-Rivières à la mi-octobre
- 3.5 Achat d'un abri pour l'entreposage du sable de déglacage des trottoirs de la Municipalité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2021-09-211

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION

3.1 CONTRAT D'ACHAT DU TERRAIN DE STATIONNEMENT DE L'ANCIEN SALON FUNÉRAIRE

CONTRAT D'ACHAT DE L'ANCIEN STATIONNEMENT DU SALON FUNÉRAIRE (LOT 3 983 424)

ATTENDU que la Municipalité désire pérenniser la présence d'un stationnement public disponible à l'année au centre du village pour le bénéfice de tous les commerçants et de la population en général;

ATTENDU que la Municipalité désire assurer la sécurité des citoyens en offrant un stationnement au centre du village;

ATTENDU qu'une offre d'achat pour le terrain de stationnement, situé sur l'avenue Principale, lot 3 983 424 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 121,7 mc, appartenant à Groupe Richard Philibert Inc. a été acceptée;

ATTENDU que la Municipalité développe le projet du Parc nature et culture adjacent à ce terrain, qui pourrait constituer une entrée supplémentaire;

RÉSOLUTION 2021-09-212

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE PROCÉDER à l'achat du terrain de stationnement situé sur l'avenue Principale, no lot 3 983 424 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 121,7 mc. appartenant à Groupe Richard Philibert Inc., ci-après le vendeur, aux prix et conditions suivantes :

- **PAYER** au vendeur un montant de 35 000 \$;
- **CONSENTIR** en faveur du vendeur, une servitude pour installations septiques au bénéfice du lot 3 983 265 du cadastre du Québec, suivant le plan préparé par Stéphane Bergeron, daté du mois d'août 2021 (dossier #2021-102);
- **ACCORDER** au vendeur un plan de visibilité pour l'entreprise d'une période de dix (10) ans d'une valeur de 5 000 \$, consistant en l'installation sur le terrain d'une pancarte d'un format similaire à l'annonce existante, facilement visible de la rue et éclairée par l'éclairage du stationnement, comportant la mention de la raison sociale, le numéro de téléphone, l'adresse du site Internet ainsi qu'une courte phrase ou slogan accompagné par un visuel à être déterminé par le vendeur. Ladite pancarte, respectant les normes d'affichage de la Municipalité, sera fournie par le vendeur. Au terme de la période de dix (10)p ans, le vendeur bénéficiera d'une

priorité pour le renouvellement de l'entente de visibilité selon les modalités déterminées par la Municipalité.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat d'achat du lot 3 983 424 du cadastre du Québec

La présente résolution annule et remplace la résolution 2021-03-069 adoptée le 8 mars 2021.

Adoptée

3.2 EMPRUNT TEMPORAIRE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG SAINT-JOSEPH

RÉSOLUTION AUTORISANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 586 000\$ RELIÉ À UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISÉ D'UN MONTANT DE 881 350\$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG SAINT-JOSEPH

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a fait réaliser des travaux de réfection de la chaussée du rang Saint-Joseph pour un montant de 586 000\$;

ATTENDU que le ministère des Transports a accordé une aide financière correspondant à 50% du coût des travaux;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé un règlement d'emprunt de 881 350\$ pour ces travaux.

RÉSOLUTION 2021-09-213

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Claudette Caron
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le contrat de prêt avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour un emprunt temporaire au montant de 586 000\$ afin de payer le coût des travaux de réfection du rang Saint-Joseph et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit contrat de prêt.

DE S'ENGAGER à rembourser ledit prêt de 586 000\$, capital et intérêts, lorsque les subventions accordées et le financement à long terme du règlement d'emprunt seront versés.

Adoptée

3.3 EMPRUNT TEMPORAIRE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU CHEMIN DES LOISIRS ET DE LA RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LA ROUTE DES LACS

RÉSOLUTION AUTORISANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 790 000\$ RELIÉ À UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISÉ D'UN MONTANT DE 951 320\$ POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU CHEMIN DES LOISIRS ET DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LA ROUTE DES LACS

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton fait réaliser des travaux de resurfaçage du chemin des Loisirs et de réfection de ponceaux sur la route des Lacs pour un montant de 790 000\$;

ATTENDU que le ministère des Transports a accordé une aide financière correspondant à 75% du coût des travaux;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé un règlement d'emprunt de 951 320\$ pour ces travaux.

RÉSOLUTION 2021-09-214

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le contrat de prêt avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour un emprunt temporaire au montant de 790 000\$ afin de payer le coût des travaux de réfection de ponceaux sur la route des Lacs et le resurfaçage du chemin des Loisirs et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit contrat de prêt.

DE S'ENGAGER à rembourser ledit prêt de 790 000\$, capital et intérêts, lorsque les subventions accordées et le financement à long terme du règlement d'emprunt seront versés.

Adoptée

3.4 AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À S'INSCRIRE AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE QUI SE TIENDRA À TROIS-RIVIÈRES À LA MI-OCTOBRE

AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À S'INSCRIRE AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

ATTENDU que l'Association des chefs en sécurité incendie tiendra son congrès annuel à Trois-Rivières du 16 au 19 octobre 2021;

ATTENDU que la participation de notre directeur du Service de sécurité incendie lui permet de suivre des séminaires de formation qui lui permettent de maintenir à jour ses connaissances en matière de sécurité incendie.

RÉSOLUTION 2021-09-215

Sur proposition de madame Gina Lemire appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie de la municipalité à s'inscrire au Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra à Trois-Rivières du 16 au 19 octobre et de défrayer ses coûts d'inscription au montant de 585\$, plus taxes.

Adoptée

3.5 ACHAT D'UN ABRI POUR L'ENTREPOSAGE DU SABLE DE DÉGLAÇAGE DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ

ACHAT D'UN ABRI POUR L'ENTREPOSAGE DU SABLE DE DÉGLACAGE DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que la Municipalité fait l'entretien des trottoirs du village et des accès aux bâtiments municipaux;

ATTENDU que pour ce faire la Municipalité doit posséder un abri qui permet de protéger des intempéries le sable de déglacage employé pour ces opérations.

RÉSOLUTION 2021-09-216

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACHETER et de faire installer un abri de qualité industrielle de 20 pieds par 20 pieds pour servir à l'entreposage du sable de déglacage, suivant la soumission de Multi-Services SP au montant de 7 512,20 \$, plus taxes.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune présence du public dans la salle.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 19h15.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier,
Directeur général et secrétaire-trésorier